RUE CHATEAUBRIAND - VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN, A LA COMMUNE

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que Madame DINER Annick souhaite vendre une partie de sa parcelle cadastrée section BE N° 83p, située rue Charles Le Goffic.

A l'occasion de cette vente, il apparaît que le Plan Local d'Urbanisme, en cours d'élaboration, a prévu une Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) sur cette parcelle. Cette O.A.P. est prévue afin de garantir la desserte des terrains situés à l'Ouest (voirie et réseaux).

Il est proposé d'autoriser l'acquisition d'une bande de terrain d'une superficie d'environ 180 m² au prix fixé par France Domaine à savoir 9 000 €, soit 50 € le m².

VU l'avis de France Domaine fixant la valeur vénale de cette parcelle à 9 000 €,

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 21 janvier 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé en la forme notarié au rapport de Maître PRIGENT Matthieu, notaire associé à Landivisiau,

FIXE le prix d'acquisition à 9 000 €,

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 29 janvier 2016

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le. 12.10.2.1.2016

Et de la publication, le. 5. /02 /6016

Fait à Landivisiau, le. 2.9 1.0 (1.1.20)

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

Freque 1 1 Freque 1 2006